



OSISKO ÉTEND SON RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES AUX RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

(Montréal, 7 septembre 2017) Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko » ou la « Société ») (TSX : OR) (NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer que ses actionnaires admissibles résidant aux États-Unis peuvent dorénavant inscrire leurs actions ordinaires au régime de réinvestissement des dividendes (le « régime ») à compter du dividende payable le 16 octobre 2017 aux actionnaires inscrits en date du 30 septembre 2017. Depuis son lancement en septembre 2015, le régime était disponible aux actionnaires résidant au Canada.

Le régime permet aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (« TSX ») ou la Bourse de New York (« NYSE »), ou par des actions ordinaires nouvellement émises directement par la Société, ou acquises par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE pendant la période de cinq (5) jours de bourse qui précède immédiatement la date de paiement du dividende, déduction faite d'un escompte, s'il en est, d'au plus 5 %, au gré de la Société. Les actionnaires qui choisissent de participer au régime n'ont pas à payer de commissions, d'honoraires ni d'autres frais administratifs.

Afin de participer au régime, les actionnaires inscrits doivent fournir un formulaire d'adhésion de la Société de fiducie AST (Canada) (l'« agent ») dûment complété au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de référence des registres pour le paiement d'un dividende. Les actionnaires inscrits qui souhaitent participer au régime pour le dividende payable au 16 octobre 2017 doivent faire parvenir le formulaire d'adhésion dûment complété à l'agent avant 16 h (heure de Montréal) le vendredi, 22 septembre 2017. Dans le cadre du dividende à être payé le 16 octobre 2017, le dividende qui sera versé aux participants du régime se fera par le biais d'actions ordinaires nouvellement émises à un escompte de 3% au prix moyen du marché (au sens donné à ce terme dans le régime).

Le texte intégral du régime et le formulaire d'adhésion sont disponibles sur le site web de la Société au <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>. Les actionnaires devraient lire attentivement le texte intégral du régime avant de prendre toute décision concernant leur participation au régime.

Un actionnaire non inscrit qui souhaite adhérer au régime doit communiquer avec son conseiller financier, son courtier en valeurs mobilières, son courtier en placement, sa banque ou avec toute autre institution financière détenant ses actions ordinaires pour se renseigner sur la date limite d'inscription applicable et demander l'adhésion au régime. Pour plus d'information concernant l'adhésion ou d'autres demandes de renseignements, communiquez avec l'agent au 1-800-387-0825 (sans frais au Canada) ou par courriel à demandes@canstockta.com.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres. Osisko a déposé une déclaration d'inscription (incluant un prospectus) en lien avec le régime auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis. Une copie de la déclaration d'inscription (incluant un prospectus) est disponible en version électronique sur EDGAR (<http://www.sec.gov>) ou en contactant Osisko au info@osiskogr.com ou au (514) 940-0670.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Suite à la transaction avec Orion, Osisko détient maintenant un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 130 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de cinq principaux actifs, y compris une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,7 % dans Minière Osisko Inc., de 14,7 % dans Osisko Metals Incorporated, de 13,3 % dans Falco Ressources Ltd. et de 33,4 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2. Pour plus d'information, visitez le www.osiskogr.com.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Dans ce communiqué de presse, ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, des commentaires liés aux administrateurs et dirigeants d'Osisko, à l'information relative au fait que les conditions requises pour le paiement du dividende seront remplies et que ce dividende continuera d'être un « dividende déterminé », tel que défini par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croît », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR, au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :

Vincent Metcalfe
Vice-président, relations aux investisseurs
Tél. (514) 940-0670
vmcalfe@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
idelaplante@osiskogr.com